

LA "MÉDECINE PSYCHÉDÉLIQUE" OU LE SYNDROME DE MERLIN

par **Guy ROUQUET**
Président de Psychothérapie Vigilance

« A trop vouloir écouter «l'Esprit qui anime toute forme de vie», Olivier Chambon oublie de convoquer l'esprit qui régit toute démarche scientifique moderne. »

«C'est par abus de langage, en forçant les termes, en les dénaturant à leur convenance, en fonction de leur dessein mercantile, ésotérique ou idéologique, voire tout cela en même temps, que les promoteurs et zéloteurs de « l'expérience » en vantent les vertus thérapeutiques, psychiques et spirituelles.»

«L'État est dans son rôle quand il apporte son soutien moral et financier à des centres pilotes et encourage la recherche de solutions nouvelles, comme il est dans son rôle lorsqu'il retire son crédit à une entreprise qui a failli, déçu ou abusé de sa confiance.»

«Les communautés thérapeutiques et spirituelles que l'auteur désire promouvoir présentent toutes les caractéristiques de la structure sectaire, avec «embrigadement» et aliénation de l'individu.»

*

* *

Sommaire

I. UNE PENSÉE SUBVERSIVE?

II. L'AYAHUASCA EST UN STUPÉFIANT: LES RAISONS D'UNE CLASSIFICATION

- a) Des préoccupations de santé publique.
- b) Des négligences indignes d'un scientifique.
- c) Ayahuasca, serpent et manipulations en tous genres.
- d) L'ayahuasca, une substance neurotoxique et «sectoïdale».
- e) «Une expérience chtonienne épouvantable»
- f) Médecine et principe de non-malfaisance.

III. LES FAITS SONT TÊTUS ET CERTAINS TRAGIQUES

- a) Un discours scientifique contaminé par l'idéologie.
- b) De la Maison qui chante à la Mission qui déchantante.
- c) Takiwasi et la mise en garde de la MIVILUDES.

IV. UN «MÉDICAMENT DE L'ÂME» DANS LE VIDAL?

- a) Hallucinogènes psychédéliques et dépendance.
- b) La Psychiatrie Spirituelle et ses fables.
- c) La Psychiatrie Spirituelle et ses prétentions.
- d) La Psychiatrie Spirituelle et la «fonction sacerdotale» du thérapeute.

V. COMMUNAUTÉS PSYCHÉDÉLIQUES ET RISQUES SECTAIRES

- a) Embrigadement et aliénation.
- b) Une fascination pathologique et pathogène.
- c) Le pouvoir «déréputique» des hallucinogènes.

VI. NOTES ET RÉFÉRENCES

*

* *

UNE PENSÉE SUBVERSIVE ?

Dans *La Médecine psychédélique*, son ouvrage sous-titré « Le pouvoir thérapeutique des hallucinogènes » (1), le Dr Olivier Chambon, médecin psychiatre, déclare vouloir « informer le grand public » sur « le potentiel extrêmement puissant » de substances dont il se targue d'avoir fait l'expérience. Pour susciter l'adhésion de son lecteur, il indique avoir rassemblé « une information sérieuse, rigoureuse et dépassionnée » sur les psychédéliques (PDL) et « confronté de nombreux points de vue, ceux de « consommateurs » comme de scientifiques et de pratiquants de différentes formes de spiritualité. »

Se présentant comme l'auteur du « premier livre, en langue française » sur le sujet, il entend ni plus ni moins « déconditionner les esprits par rapport aux décennies de méconnaissance, voire d'hystérie et de perversion » qui, selon lui, ont marqué « la société moderne », en raison des pressions diverses exercées sur le législateur par des groupements divers liés, entre autres, à « l'industrie pharmaceutique », « aux religions monothéistes », à la « pseudo-connaissance et aux graves préjugés idéologiques des professionnels de la santé », et, pour faire bonne mesure, à « une sorte de chasse aux sorcières » « menée par certaines organisations antisectes ». (2)

L'auteur dit avoir corrigé depuis quelques années « l'image négative » qu'il avait personnellement des psychédéliques, après les avoir longtemps assimilés à des « drogues dangereuses et inutiles » suite au conditionnement subi à l'époque de sa formation, « réduite », selon lui, à une information issue de « croyances populaires ». Partant du principe qu'il n'a « jamais constaté (...) une psychose ou un trouble mental majeur » qu'il « puisse rattacher directement à la prise d'un PDL », il expose dans son livre « les arguments en faveur d'un retour contrôlé de certaines substances psychédéliques dans la médecine (LSD, psilocybine, ibogaïne, kétamine, ecstasy) ou dans des lieux de culte religieux ou ritualisés (ayahuasca, iboga, peyotl, San Pedro). (3)

L'auteur se positionne comme un pionnier, un découvreur de continents insoupçonnés, l'auteur d'un « ouvrage subversif » en mesure « d'attirer des réactions hostiles de la part de ses confrères » qui, selon lui, ignorent les « travaux de recherche incontestables, menées dans de nombreux pays par des professeurs d'université et des chercheurs de réputation mondiale ». Aussi son principal souci consiste-t-il à les inviter à « faire leur propre expérience » après avoir décillé leurs yeux, dont la vision est « déformée par leurs préjugés ».

Pour soigner, guérir, apaiser les souffrances, traiter les troubles psychiques et apaiser la douleur, toute voie mérite d'être explorée dès lors qu'elle est respectueuse de la liberté et de la dignité de la personne en souffrance. Au demeurant, l'histoire de la médecine comme celle de la science montrent bien l'ampleur des progrès accomplis dans le repérage, la compréhension et le traitement des pathologies, avec un accroissement spectaculaire de l'espérance de vie depuis un siècle. Mais tout scientifique sait bien qu'il n'est pas de vérité absolue, que tout savoir est lié à une époque, à une étape de la connaissance humaine. D'où, en principe, l'humilité qu'il affiche face à l'inconnu, toujours plus vaste, car il sait très bien que ce qu'il perçoit, conçoit, comprend et parvient à mettre en équation n'est qu'une infime partie de ce qui reste à découvrir.

Dans son ouvrage sur la médecine dite psychédélique, l'auteur déroge de trois façons au moins à ce principe de base:

- en délayant une information tronquée ;
- en développant un discours idéologisé ;
- en dénigrant ceux qui considèrent que les « psychédéliques » sont des drogues ou des stupéfiants.

Or, s'agissant de la problématique de l'usage des stupéfiants à des fins « curatives », il se trouve que Psychothérapie Vigilance a quelques compétences en la matière pour s'être édifiée dans une très large mesure sur ce champ d'investigation, avec, comme souci premier, la protection des demandeurs de soins. L'objet du présent article est de dire pourquoi et comment, non de façon exhaustive faute de place ici, mais, preuves à l'appui, en se limitant à l'un des sujets abordés : l'ayahuasca.

2. L'AYAHUASCA EST UN STUPÉFIANT : LES RAISONS D'UNE CLASSIFICATION

L'ouvrage du Dr Chambon comprend 400 pages. Il est distribué en quatre chapitres. Intitulé « La psychédélique au service de la médecine et de la psychiatrie », le troisième traite principalement de l'ayahuasca, de l'iboga et de l'ibogaïne (4). Autant dire que le passage constitue le cœur battant du livre, et sans doute sa principale raison d'être comme semblent l'attester les noms de certaines personnes remerciées dans la courte liste publiée au terme de l'étude, notamment celui du « chaman Jacques Mabit » (5).

a) Des préoccupations de santé publique

L'auteur regrette amèrement que la consommation d'ayahuasca ait été interdite en France suite à son classement comme substance stupéfiante le 20 avril 2005. Alors que l'ayahuasca est « dans l'air du temps » et que « depuis des centaines, voire des milliers d'années », « les médecins traditionnels d'Amazonie prennent eux-mêmes ces plantes visionnaires, pour avoir des réponses sur le diagnostic et le traitement à apporter aux patients qui les consultent ». Il déplore que le Conseil d'Etat ait refusé de la retirer « de la catégorie des stupéfiants » (6), en négligeant de préciser que ce dernier s'est prononcé « au regard des préoccupations de santé publique » et que le recours avait été introduit par les représentants de groupes inquiétés lors de procédures judiciaires, telles les associations pour la « Liberté du Santo Daime » et « La Maison qui chante » (Takiwasi), en particulier M. Claude Bauchet et Jacques Mabit. Curieuse omission. Il ne précise pas davantage que Claude Bauchet, le responsable francilien de la « secte hallucinogène » (7) de Santo Daime a été instruit au Pérou « par un certain Jacques Mabit » (8) et que Dionisio Santos, cofondateur de Takiwasi, était en lien avec le groupe pour l'organisation de « séminaire d'ayahuasca » (9). Pareils oublis ne tireraient pas à conséquence si l'auteur ne se revendiquait pas comme un expert authentique, à la différence de ces « prétendus experts » (10) qui, selon lui, ont influencé le Conseil d'Etat ou commis des rapports ou articles truffés d'erreurs et « entachés de graves préjugés idéologiques » (11). En bref, il serait le seul à avoir un avis libre, pertinent, objectif et irréfutable sur le sujet.

Cependant, à trop vouloir écouter « l'Esprit qui anime toute forme de vie » (12), l'auteur en vient à perdre de vue l'esprit qui régit toute démarche scientifique. Du haut de son Olympe, il frappe de ses foudres ceux qui pensent autrement, affichant ses *a priori* et préjugés, y compris à l'encontre de Psychothérapie Vigilance, dont le site « créé par une personne qui n'est ni médecin ni psychothérapeute présente sur certains sujets, ses fantasmes, sans l'apport d'aucune base de données fiables. » (13)

Doit-on considérer que la décision de l'Etat de classer la substance ou des substances dangereuses pour la santé publique résulte d'une analyse hâtive et repose sur une absence de « base de données fiables » ? Certes, le créateur du site incriminé par l'auteur n'est pas psychothérapeute, n'ayant jamais éprouvé le besoin de se revendiquer comme tel en cherchant à tirer parti et profit de l'absence de protection du titre. « La profession de psychothérapeute n'existe pas » (14). C'est une fonction et non un titre, cette fonction n'a jamais été réglementée ; au terme d'une longue bataille, le vide juridique existant vient tout juste d'être comblé par le législateur ? (15)

b) Des négligences indignes d'un scientifique

Faute de nous avoir sollicités pour savoir sur quelles bases Psychothérapie Vigilance s'appuyait pour signaler telle anomalie, carence ou déviance, l'auteur déroge au principe d'objectivité et plus encore de scientificité. S'il nous avait interrogés, nous lui aurions dit volontiers que c'est en nous intéressant aux agissements de personnes appartenant à la *Psychiatrie Spirituelle*, dont il a été un membre fondateur, que nous avons découvert les zéloteurs des substances « visionnaires » et du « changement de paradigme » (16). Son appartenance à une telle mouvance explique sans nul doute l'animosité qu'il voue à Psychothérapie Vigilance.

c) Ayahuasca, serpent et manipulations en tous genres

Mais revenons à l'ayahuasca, à la Plante devant laquelle le psychonaute « initié » tend à s'incliner. Ce qui n'est pas sans poser un problème de fond dès lors que la spiritualité particulière du croyant, tout imprégné

de pensée magique, tend à altérer en profondeur l'objectivité du chercheur qui, à toute force, veut se convaincre d'avoir percé le « secret des dieux », à travers celui des plantes ; d'avoir eu des « visions » et non des hallucinations après avoir ingéré des substances qu'il considère comme « sacrées », en se disant missionné « par les esprits », à l'instar de Jacques Mabit, le fondateur de Takiwasi, à Tarapoto, dont le Dr Chambon s'applique à faire l'apologie en négligeant d'évoquer cette dimension du personnage et les propos ahurissants qu'il tient dans le film de propagande *L'Ayahuasca, le serpent et moi* (17). Le serpent ? Cosmique bien entendu (18), père des serpents-dragons qui ont apporté le savoir aux hommes, père de la forêt primordiale, elle-même mère de l'ayahuasca, la maîtresse des plantes, plante de savoir et de pouvoir, plante-enseignante dotée d'un esprit qui parle, visionnaire, et doublement, en ce sens qu'elle « voit » et « donne à voir », mère du tabac... Que de vertus ! Quelle filiation ! Bornons-nous à mentionner ici ce que l'auteur de *La Médecine psychédélique* s'abstient de relever. Pourquoi ? Certains silences sont éloquentes. Le serpent donc, que le consommateur est conditionné à « voir » et à rencontrer par des discours et la consultation préalable de gravures ou peintures très colorées le représentant à qui mieux-mieux. Tout comme le jaguar du reste, cet autre fauve emblématique de la forêt amazonienne, dont nombre de chamans s'approprient la peau pour s'en revêtir lors de leurs rituels et égarer ainsi les sens et le jugement du participant que les effets hallucinatoires de la « boisson des dieux » perturbent. D'autant plus qu'ils sont soumis aux « manipulations » conjointes de la substance et du maestro ou maître de cérémonie : « Seul le maestro intervient pour diriger l'hallucination », « l'ayahuasca procure la vision », « la vision est manipulante », « la maéracion » - ou « sensation de « marée » que procure l'approche de l'ivresse » - « peut être manipulée par le maestro au moyen de divers procédés techniques ou à travers ses propres visions. ». (19)

d) L'ayahuasca, une substance neurotoxique et « sectoïdale »

Psychothérapie Vigilance n'a pas pour vocation de se substituer aux professionnels de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) qui ont analysé les propriétés de l'ayahuasca. Certaines sont neurotoxiques et connues depuis longtemps. Il est d'ailleurs significatif que, lorsque nous nous sommes intéressés à la composition du breuvage et que nous avons interrogé dès 2002 des professionnels avertis, en leur demandant de nous indiquer de quoi il s'agissait, la réponse a été immédiate : un stupéfiant ; «sectoïdal» qui plus est pour reprendre le qualificatif du professeur Jean Dugarin, psychiatre, médecin chef de l'Unité Espace Murger, à l'Hôpital Fernand Widral de Paris. En d'autres termes, pour les experts soignant au quotidien des toxicomanes, l'ayahuasca était non seulement une drogue mais un produit classé comme stupéfiant. Il a fallu le déploiement de toute une batterie d'avocats au service des adeptes de Santo Daime pour remettre en cause, devant la cour d'appel de Paris, ce qui semblait être une donnée acquise depuis la Convention de Vienne de 1971 (20). Cette déconvenue judiciaire, directement liée au flou juridique entourant le statut de l'ayahuasca proprement dite, a constitué l'une des raisons majeures ayant conduit les autorités sanitaires françaises à classer nommément le produit et les substances entrant dans la composition de la décoction.

e) « Une expérience chthonienne épouvantable »

Pour tenter de donner du crédit à sa thèse, à savoir que les hallucinogènes ont des propriétés thérapeutiques à même de traiter les troubles psychiques, l'auteur met en vedette le centre de Takiwasi, « spécialisé dans le traitement des toxicomanes ». Il en dévoile le programme dont « tous les aspects » « se renforcent les uns les autres, dans une véritable synergie d'action et d'intégration ». Selon lui bien sûr, dont la voix se cantonne, pour l'essentiel, à faire écho à celle de son ami français, le « chaman » Jacques Mabit, décrédibilisant du même coup sa présentation. C'est que des réserves extrêmement vives ont été formulées contre Takiwasi par des observateurs, visiteurs ou usagers (21). En s'abstenant de les mentionner, quitte à les contester, en n'adoptant aucune distance, l'auteur manque aux obligations élémentaires du scientifique qu'il prétend être. Rappelons que la Haute Autorité de Santé elle-même préconise qu'il soit toujours fait état des bénéfices mais aussi des risques encourus dans toute thérapeutique et dans toute consommation de substance dite médicamenteuse ou curative. Prétendre qu'il n'y aurait pratiquement que des bénéfices et n'adjoindre que la sanctification des lieux et des méthodes est aux antipodes des préconisations actuelles.

Domage. Si la réalité était celle montée au pinacle, Psychothérapie Vigilance applaudirait à tout rompre et

l'Organisation Mondiale de la Santé s'empresserait de la faire connaître. Mais tel n'est pas le cas. En exposer les multiples raisons serait fastidieux. Bornons-nous à dire ici que certains propos de Jacques Mabit laissent pour le moins perplexes. Non seulement ceux qu'il tient dans le pseudo-documentaire L'Ayahuasca, le serpent et moi, mais ceux-ci par exemple, exposés dans sa conférence de juin 1999, où il décrit l'épouvante qui l'a saisi au moment où il expérimentait pour la première fois l'ayahuasca : «A ce jour, j'ai traversé cinq expériences que j'appellerai "de mort imminente", à travers la prise de plante. Un peu partout, ces expériences sont présentées comme des expériences "symboliques". (...) Eh bien je peux affirmer que ce n'est pas symbolique du tout, dans ce sens-là du moins ! Quand on y est, on crève, on meurt vraiment. On se dit que ça y est, c'est fini... Et alors on s'en veut : quelle stupidité d'être allé en Amazonie, d'avoir avalé ces potions avec tous ces guérisseurs analphabètes... Tout ça pour s'en aller crever bêtement après avoir fait des études de médecine ! On passe par toutes les couleurs de la révolte, et de la culpabilité : ... imaginez les parents, les pauvres, avoir payé des études à leur fils pour qu'il s'en aille disparaître comme ça, en pleine Amazonie ! Et pendant tout le temps de ma résistance, je luttais contre un énorme boa qui était en train de m'entraîner dans une expérience chtonienne épouvantable... Jusqu'au moment où j'ai accepté, où je me suis dit qu'il avait gagné, que c'était fini et puis voilà...que le monde ne changerait pas pour ça (...). » (22) Ceci encore, non moins explicite: «J'ai traversé cette expérience comme si j'avais été intoxiqué par un poison - en fait un poison énergétique, mais somatisé - qui était dans mon vécu même, dans mon corps, dans mes sensations. J'étais comme empoisonné, au point que j'ai dû procéder à un lavage gastrique et utiliser des diurétiques. C'était réellement physique, et très loin du simple point de vue "symbolique" entendu comme "immatériel, virtuel ou mental". De même, dans le film, Raphaël Zalvidea qui se plaint et crie après avoir ingéré l'ayahuasca, confie: « J'avais le sentiment aussi d'être entouré de milliers, de centaines de milliers de fourmis, d'insectes, tous des insectes que j'aime pas, des cafards, des tarentules. Et c'est là que j'ai eu une expérience, peut-être la plus forte de ma vie, au moment où je sentais que je plongeais dans un trou immense, noir. Pour moi, ça semblait la gueule d'un serpent immense, beaucoup plus grand que moi, qui m'avalait tout entier. Et que je ne pouvais pas bouger, je ne pouvais faire aucun mouvement. J'avais une énorme angoisse. C'est à ce moment-là que j'ai vomi et ce que je vomissais, c'étaient des milliers de petits serpents noirs, qui se déplaçaient très très vite (...).»

f) Médecine et principe de non-malfaisance

«Quand on y est, on crève, on meurt vraiment» écrit noir sur blanc Jacques Mabit. Notre question est simple: par quelle aberration de l'esprit, peut-on pousser des gens à subir ensuite une épreuve aussi mortifère, des toxicomanes comme des personnes n'ayant jamais consommé la moindre drogue, car c'est bien de cela qu'il s'agit aussi et avant tout. L'extrême discrétion dont fait preuve l'auteur sur cet aspect de la réalisation est remarquable alors que Takiwasi organise des « séminaires d'évolution personnelle » censés permettre à chaque participant de découvrir son « maître intérieur » à l'occasion de sessions psycho-spirituelles caractérisées par plusieurs prises ritualisées d'ayahuasca, où des « thérapeutes » et « chamans » invitent le serpent à « susurrer ses secrets » moyennant l'intercession de l'Esprit de la Plante qui parle et de la Vierge Marie, avatar de la Dame Blanche c'est-à-dire de la Mort. Parmi les différentes traductions et interprétations du terme quechua « ayahuasca », retenons ici celle de « liane des morts ». Rappelons enfin que l'ingestion d'ayahuasca a pour première finalité de faire vivre « l'expérience de la petite mort ». Bref, le morbide le dispute au macabre, et l'ayahuasquero, curandero ou maestro a toute latitude de « manipuler » à sa guise celui qui, affaibli par la diète, le jeûne, puis de puissantes plantes purgatives, « traitement » préalable à l'absorption de la décoction, n'est plus qu'un être pantelant en proie à sa détresse, à ses souffrances et à ses hallucinations.

« D'abord ne pas nuire, ensuite soigner » précise le serment d'Hippocrate (23). Le principe de non-malfaisance fonde la médecine. Qui déroge à cette règle est un « dérapeute » c'est-à-dire un médecin qui dérape ou un thérapeute dévoyé. Dans ses écrits, Jacques Mabit dit textuellement que « l'expérience n'est pas sans dangers » (24) et qu'il importe donc de la vivre sous le contrôle d'un « maestro entraîné », « compétent et sincère ». Mais il y a lieu de s'inquiéter quand il apparaît que « le guérisseur est fréquemment un ancien patient conduit à effectuer un traitement intensif auprès d'un maestro vu la gravité de son affection » (25) , qu'il ingère l'ayahuasca en même temps que les patients (26), qu'il dort ou bien affronte ses propres démons quand les participants sur lesquels il est censé veiller délirent et appellent à l'aide, qu'il a le pouvoir de « manipuler » la « vision » en fonction de son ressenti (27). Certes, il arrive que des

éléphants roses déploient leurs oreilles pour batifoler dans les airs, que rien ne se produise même, mais la signification demeure fondamentalement la même : l'expérience n'a rien de médical et encore moins de scientifique (28).

C'est par abus de langage, en forçant les termes, en les dénaturant à leur convenance, en fonction de leur dessein mercantile, ésotérique ou idéologique, voire tout cela en même temps, que les promoteurs et zéloteurs de « l'expérience » en évoquent les vertus thérapeutiques, psychiques et spirituelles. Sans compter que, à la différence du médicament dont la posologie et les propriétés sont indiquées, les chamans de Takiwasi ou d'ailleurs ont leur propre façon, recette ou tour de main, avec des doses et dosages approximatifs et très variables, ainsi que des ingrédients personnalisés destinés à renforcer la puissance des effets hallucinatoires (29). Dans certains endroits, la toé, plante cousine germaine du datura, est associée à la chacruna et à l'ayahuasca. En toute hypothèse, l'ayahuasca est le dénominateur de toute préparation, mais il arrive que c'en soit le seul élément constitutif (30).

III. LES FAITS SONT TÊTUS ET CERTAINS TRAGIQUES

Selon l'auteur, scribe appliqué, « aucun cas de décès suite à l'ingestion d'ayahuasca n'a été documenté ou rapporté de première main dans la littérature ethnographique et médicale consultée »(31). Mais que vaut cette assertion au regard de la réalité, ne serait-ce qu'en prenant connaissance de la liste des interdictions et contre-indications dressée au fil du temps ? Le risque de décès sous ayahuasca est signalé de la façon la plus nette. L'auteur s'interroge sur les « motivations » (32) qui poussent « certains » à prétendre que « beaucoup perdent la raison définitivement ou meurent avec l'ayahuasca ». Il considère que ces « calomnies » et ce « genre de désinformation, qui ne reposent sur aucune étude scientifique » sont « en total désaccord avec tous les témoignages et les esprits mondialement reconnus dans ce domaine. » Mais les faits sont têtus et il est on ne peut plus surprenant d'observer que les experts en question, qui aiment tant se congratuler, considèrent que les psychédéliques, dont fait partie l'ayahuasca, sont des « médicaments de l'âme », en mesure d'éveiller la conscience, de « permettre au plus grand nombre d'accéder à la spiritualité », à « l'expérience d'un état mystique » qu'il convient de ne pas confondre avec la religion, même si, toujours selon l'auteur, de « nombreux travaux donnent à penser que les grands mystiques fondateurs de la plupart des religions étaient sous l'influence de plantes ou de champignons psychédéliques lors de leur illumination initiale. » (33)

a) Un discours scientifique contaminé par l'idéologie

Quand l'idéologie contamine à ce point le discours scientifique, qu'elle submerge sans modération le dernier tiers de l'ouvrage, le lecteur de bonne volonté qui connaît un peu le sujet ne peut que prendre du recul, ayant le net sentiment qu'on cherche sinon à l'embrigader, du moins à disposer de son destin. « Jusqu'à quand aurons-nous peur de reconnaître que d'une certaine façon santé et sainteté sont inséparables » ? » interroge Jacques Mabit en concluant son article sur le « Shamanisme amazonien » (34). Question insolite, saugrenue, philosophiquement viciée et fallacieuse, sauf si, à sa suite, nous considérons que « le thérapeute ne peut être seulement médecin mais se doit d'être aussi porte, intercesseur envers les puissances du « monde-autre », que « chaque plante constitue une porte d'accès au divin, à l'ivresse divine », que « chacune possède également un langage, un code », un « esprit », dont la révélation incombe à un « maître-initiateur », dans le cadre d'un rituel , d'un « Grand Jeu » avec ses règles, auxquelles il convient de se soumettre humblement ». (35)

Que nous voilà loin des règles régissant la science, des règles exposées par Claude Bernard dans son *Introduction à la médecine expérimentale*. Mais les précisions et la rigueur ne sont pas les qualités premières de l'auteur comme l'attestent les erreurs et contrevérités qu'il commet dans son dernier chapitre en accusant « Vigilance Psy », qui n'existe pas, (36) d'avoir désinformé les auteurs de la publication de Pépin et coll. (2000) (37), et par ce biais le Conseil d'État, en conduisant notamment ces « prétendus experts de l'ayahuasca » à reprendre le terme de « soumission chimique sous l'influence de l'association. Et Olivier Chambon de désigner des « personnes entravant malheureusement la science », entretenant, à cause de leurs

« fantasmes, peurs... », « une paranoïa à laquelle les organismes étatiques sont sensibles ».

Mais défaut dans la cuirasse il y a. En 2000, Psychothérapie Vigilance n'existait pas ; en revanche, le laboratoire du Dr Gilbert Pépin, oui. C'est ce docteur en pharmacie, docteur ès sciences, expert près la Cour d'appel de Paris agréé par la Cour de cassation, expert près le tribunal administratif de Paris, vice-président de la commission nationale des biologistes experts (CNBE), vice-président de la Société française de toxicologie analytique (SFTA), qui utilise le terme de « soumission chimique » dans son document de l'époque, dont nous donnons ici les références complètes, puisque son détracteur semble les ignorer (38). Un document que Jeremy Narby en personne m'a dit approuver. Devrait-on considérer également comme nulle et non avenue la mise en garde de Laurent Rivier, intitulée « Ethnotoxicologie de l'ayahuasca » (39), dans laquelle il dénonce « certains pseudo-scientifiques » prompts à jouer avec le feu en utilisant « tout et n'importe quelle plante psychotrope, sans se soucier de sa toxicité de base » ainsi qu'un « projet de traitement de toxicomanes péruviens » se proposant « d'utiliser comme traitement curatif non seulement l'Ayahuasca, mais aussi toute une panoplie de plantes réputées "dépuratives" dont certaines sont reconnues comme hautement toxiques. » O. Chambon récusera-t-il la communication de cet expert helvétique faite lors du congrès de Toxicologie organisé dans la ville suisse de Martigny en juin 2002 ? Laurent Rivier, spécialiste en toxicologie médico-légale, est bien connu des milieux sportifs pour sa lutte contre le dopage. Après des études de chimie à Lausanne, un doctorat-ès-sciences (phytochimie) à Lausanne, un post-doctorat en toxicologie à Stockholm (Suède) et Bristol (Grande-Bretagne), un programme de recherche fondamentale et de nouvelles techniques d'analyses sur mandat du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), le Dr. Laurent Rivier a fondé, dans le cadre de l'Institut universitaire de médecine légale à Lausanne, puis dirigé pendant près de vingt ans le laboratoire de toxicologie analytique et le laboratoire suisse d'analyse du dopage. Il est aussi privat-docent et professeur II aux Universités de Lausanne et de Tromsø (Norvège), juge à la chambre disciplinaire suisse pour les cas de dopage, expert en matière d'accréditation ISO 17025 (norme de qualité et d'harmonisation des procédures), président de la Fondation Sport, Science et Société (fS3), membre de la Chambre suisse d'experts judiciaires techniques et scientifiques.

b) De la Maison qui chante à la Mission qui déchante

Les omissions de l'auteur sont navrantes. Certaines semblent bel et bien calculées, destinées à brouiller les repères et à susciter la confusion dans l'esprit du lecteur, même quand il possède une certaine connaissance du sujet. Par exemple celle-ci, exposée à la page 292, où il dénonce la soi-disant « absurdité » de l'Etat français qui « d'un côté a accordé plus de 230 000 € de subventions pour la création du centre Takiwasi », et « de l'autre », déclenché via la brigade des stupéfiants, « une vague d'arrestations, perquisitions et saisies au mois de novembre 1999 dans les deux branches du culte catholico-synchrétique du Santo Daime présentes en France. » Mais O. Chambon ignore ou feint d'ignorer quelles étaient les pratiques réelles de certains daimistes sévissant en France, dont le culte n'interdisait pas la consommation et le trafic de drogues en tout genre, avec menaces, intimidations et passages à tabac exercés sur les membres soupçonnés d'être ou de devenir des « balances ». Au Brésil, où le culte a pris son essor, l'entreprise est sujette à caution. La journaliste argentine Diana Alicia Castilla, qui en a été la victime et dont la propre fille demeure sous l'emprise du mouvement, la définit ni plus ni moins comme une « secte hallucinogène » (40). Des liens très étroits entre Takiwasi et ladite « secte » ont été établis.

Pour ce qui est du subventionnement de Takiwasi par la France, il a été accordé naguère sous l'autorité d'une personnalité politique n'appartenant pas au champ médical, psychothérapique ou scientifique ; bien connue pour sa générosité, son idéalisme et son altruisme mais aussi une certaine forme de candeur et certaines décisions contestables ou incohérentes. Lorsqu'elle était bien en cour, cette personne, encline au mysticisme et aux médecines parallèles, avait entre autres préoccupations celles de protéger l'Élysée des mauvaises énergies...

Il va de soi que l'État est dans son rôle quand il apporte son soutien moral et financier à des centres pilotes et encourage la recherche de solutions nouvelles, comme il est dans son rôle lorsqu'il retire son crédit à une entreprise qui a failli, déçu ou abusé de sa confiance. De ce point de vue l'affaire du Patriarche, qui a connu récemment son épilogue judiciaire, avec la condamnation en appel de plusieurs responsables de

l'association, dont Jean-Paul Séguéla, ex-conseiller du ministre de l'Intérieur pour les questions de toxicomanie de 1993 à 1995, est exemplaire. Ce dernier a écoupé de trois ans de prison, d'une amende de 50.000 euros et d'une interdiction de quatre ans de ses droits civiques. L'association créée en France au début des années 1970 par Lucien Engelmajer, décédé en 2007 au Belize, où il s'était réfugié pour échapper à la justice française, fut dans les années 1980-90 la principale structure d'accueil des toxicomanes. (41)

S'agissant de Takiwasi, Nicole Maestracci, présidente de la Mildt, a répondu ceci à la demande d'éclaircissement de Psychothérapie Vigilance : «Le centre Takiwasi a effectivement été subventionné par la délégation Générale à la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie lors de sa création. Le projet à l'origine ne prévoyait pas la prise en charge de jeunes Européens mais avait vocation de recherche sur l'utilisation traditionnelle de l'ayahuasca par les chamans de cette partie de la cordillère des Andes. (...) Cette association n'est plus subventionnée par la MILDT ni à ma connaissance par aucune institution française depuis 8 ans. Le docteur Mabit a sollicité au nom de son centre un financement lors du dernier appel d'offres de recherche MILDT/INSERM 2001. Le conseil scientifique, constitué pour la sélection et le suivi des propositions reçus, n'a pas évalué favorablement ce projet. (...) J'ai pris note du document de présentation (non daté) de Takiwasi qui fait référence au soutien du gouvernement français. Je demande par courrier de ce jour au Docteur Mabit de mettre fin à cette référence. » (42). C'était en février 2002, donc bien avant le classement nominatif de l'ayahuasca comme stupéfiant.

c) Takiwasi et la mise en garde de la MIVILUDES

Enfin, toujours à propos de Takiwasi, il convient de mentionner la mise en garde formulée par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires en avril 2006 (43) dans son passage intitulé « De la médecine du corps à la médecine de l'âme » : « (...) La violence des méthodes utilisées pour le sevrage des toxicomanes interroge également par les risques courus par ces patients très vulnérables. (...) Outre « l'utilisation de drogues hallucinogènes », le centre « promeut des séances d'initiation rituelle menée par des guérisseurs locaux, les ayahuasceros. Ce traitement qui combine purges corporelles, jeûne et transes chamaniques, fut conçu à l'origine pour accompagner le sevrage de jeunes toxicomanes. Il est déjà à cet égard très controversé, aucune statistique fiable n'étant disponible sur le taux de réussite effectif de la thérapie proposée en la matière. Le Dr. Jacques Mabit affirme quant à lui que l'initiation rituelle proposée au toxicomane lui permettrait de « rejeter les mémoires négatives » accumulées dans le corps, les « engrammations accumulées dans l'organisme » et revendique un taux de réussite sur environ un tiers des patients. Au-delà même de la question de l'efficacité de la thérapie proposée à l'égard des toxicomanes accueillis à demeure pour des sessions de près d'un an pour certains, le principal problème posé aujourd'hui par le centre Takiwasi réside dans sa propension à élargir sa clientèle tous azimuts en se positionnant de plus en plus comme un centre de médecine de l'âme autant qu'en un lieu de sevrage toxicomaniaque. Ces dernières années, il semble en effet s'ouvrir à d'autres publics, notamment des malades de cancer déclarés incurables, et des adultes ne souffrant d'aucune addiction particulière mais cherchant remède à leur trouble existentiel. Au-delà du cas particulier de Takiwasi, des pratiques chamaniques à la validité thérapeutique également contestable semblent progresser dans notre pays sous couvert de développement personnel. Cela n'est pas sans poser problème dès lors qu'elles conjuguent risque d'escroquerie et danger réel pour la santé physique et mentale de ceux qui s'y prêtent. »

IV. UN « MÉDICAMENT DE L'ÂME » DANS LE VIDAL ?

Les oublis, erreurs, silences, inexactitudes et approximations de l'auteur de *La Médecine psychédélique* seraient excusables s'ils n'allaient tous dans le même sens : discréditer les études, analyses et témoignages des particuliers ou organismes qui considèrent que l'ayahuasca est une drogue neurotoxique aux puissants effets hallucinatoires et que son classement comme stupéfiant(44) par les autorités sanitaires et sociales était à considérer en raison des risques que son ingestion faisait courir aux consommateurs.

a) Hallucinogènes psychédéliques et dépendance

Des risques inhérents à tout hallucinogène, au moment même de sa consommation ou dans les semaines suivant son absorption. Il est significatif que, le 28 août 2002, Frédéric Bois-Mariage dont l'auteur se complait à citer certaines phrases, énonce ceci dans sa conclusion d'un blog consacré à l'ayahuasca: « Je ne le répèterai jamais assez : ici ou là-bas, pour un Occidental, les pratiques ayahuasca amazoniennes (chamaniques ou curandéristes) qui font référence aux esprits, qui font entrer dans le "sorcièrespace", peuvent être beaucoup plus déstabilisantes qu'il n'y paraît sur le coup et *a priori*. L'idée de poser une question comme "je fais quoi si une fois chez moi je suis attaqué(e) par des esprits ?" peut faire beaucoup rire avant. Quand cela arrive (c'est déjà arrivé), et que l'on n'a pas la réponse, plus personne ne rit : c'est suffisamment terrifiant pour se retrouver en consultation d'ethnopsychiatrie (ce qui s'est produit). ».

Psychothérapie Vigilance n'a pas pour vocation de prendre position sur la dépendance toxicomaniaque que l'ayahuasca est en mesure de générer. Mais la réponse donnée par Don Solon, «authentique guérisseur », et « un des formateurs de Jacques Mabit », à la présentatrice du film *L'Ayahuasca, le serpent et moi*, quand cette dernière lui demande si après « de nombreuses séances d'ayahuasca », « le breuvage ne risque pas de provoquer une dépendance, comme une drogue», dit manifestement le contraire. Elle est du plus haut comique, car, involontairement, elle prouve le contraire de ce qu'elle est censée signifier : «Il n'y a qu'à me regarder. J'en prends toutes les semaines depuis cinquante ans».

Lorsque les mots sont biaisés à ce point, il est clair que l'on peut leur faire dire n'importe quoi, y compris l'inverse de ce qu'ils signifient ordinairement. Pour Psychothérapie Vigilance, par-delà les décisions prises par la Direction Générale de la Santé en matière de veille sanitaire, le problème de la dépendance à des substances comme l'ayahuasca, l'iboga et autres supposés médicaments psychédéliques est étroitement lié à leurs conditions d'ingestion, en particulier quand des médecins se convertissent en gourous ou en marchands d'illusions, se croient investis d'une mission sacrée pour avoir vu, de leurs yeux vus, les entités invisibles ou « les esprits gardiens de la forêt » et, en signe de soumission, s'être laissés « avaler » par le serpent cosmique.

Dès lors, quand l'ambition de l'auteur est « ni plus ni moins » de parvenir à « un changement des mentalités » afin d'introduire dans le *Vidal* (le livre des médicaments dont se servent médecins et pharmaciens) une nouvelle classe de médicaments » (45), à savoir les hallucinogènes psychédéliques, le lecteur de bonne volonté ne peut suivre. Encore moins lorsque, sous sa plume devenue baguette magique, ces « médicaments nouveaux », en mesure de remettre l'homme « en communication avec sa partie spirituelle » et de le relier « à l'ensemble des formes de vie », se transforment en « médicaments de l'âme ». (46)

b) La Psychiatrie spirituelle et ses fables

Médecin clairement inscrit dans le mouvement de la Psychiatrie Spirituelle, Olivier Chambon est au service d'un dessein que l'on peut trouver sympathique au premier abord mais qui s'avère en fait très aléatoire et même désastreux dans nombre de ses applications. « L'enfer est pavé de bonnes intentions » dit la sagesse populaire. Tout à son exaltation, l'auteur donne le fâcheux sentiment d'avoir oublié l'avertissement. Qu'il se soit brûlé les ailes en s'abîmant dans ces « autres mondes » auxquels sont censés donner accès les supposées « portes de la perception » ouvertes grâce aux hallucinogènes psychédéliques est une chose qui relève de sa liberté individuelle, mais c'en est une autre que de se transformer en doctrinaire zélé, en adepte prosélyte d'un courant magico-scientifico-cosmologonologique (47) qui a, entre autres ambitions, celle de « sauver le monde » pour reprendre l'expression de l'un de ses confrères illuminés.

Étranges confrères d'ailleurs, dont l'un préconise de boire sa propre urine à jeun le matin, l'autre considère que lorsqu'on a mal au genou c'est que l'on a un « je coincé dans le nous », un autre – qualifié de « brillant professeur » - que « à sa descente du mont Sinaï, Moïse était sous l'effet de puissants hallucinogènes lorsqu'il a présenté les dix Commandements au peuple juif »(48), un autre encore que, si notre mémoire est oublieuse, notre corps, lui, se souvient, à travers certaines manifestations comme la colique ou la diarrhée, des abus sexuels dont il a été victime durant la prime enfance, un autre que « la notion de santé psychique » véhicule « des valeurs adaptatives qui ne peuvent que scléroser la créativité transformatrice de

l'être», un autre encore et toujours qui rend grâce à l'ayahuasca de lui avoir révélé qu'il n'avait pas été désiré par sa mère, tel autre que Merlin n'était pas content qu'un rituel d'ayahuasca se soit déroulé dans la forêt de Brocéliande sans sa permission, et cet autre enfin que « les portes » du « monde invisible » peuvent être forcées par des techniques biochimiques » et qu'il « se pourrait que le peyotl comme le fruit de la connaissance du bien et du mal rende celui qui le consomme semblable aux dieux », et tutti quanti, avec comme cerise sur le gâteau hallucinogène, cette perle sous laquelle repose toute la Psychiatrie Spirituelle : « Ce qui soigne n'est pas la technique, mais ce qui émane du thérapeute, la qualité d'être ». (49)

c) La Psychiatrie Spirituelle et ses prétentions

Avec les adeptes de la Psychiatrie Spirituelle, dont l'appellation de substitution est « la médecine de l'âme », l'observateur se trouve rapidement confronté à des notions sujettes à caution dont la mise en œuvre conduit trop souvent à des dérives thérapeutiques, quand ce n'est pas carrément psychosectaires. Pour aller un peu vite mais à l'essentiel, la théorie du thérapeute spirituel ou psycho-spirituel est la suivante : le monde est malade car l'homme, qui a divorcé d'avec la Nature, est malade. Malade de l'âme avant tout. La maladie physique résulte de cet état de fait. Aussi, « à moins de s'en tenir à une amélioration symptomatique superficielle », « on ne peut envisager de soigner le corps sans apaiser l'esprit » c'est-à-dire le libérer complètement des « conflits intérieurs ». (50)

Soigner l'esprit donc. Mais lequel ? Le terme est polysémique. Cela dit, il est facile de comprendre qu'ici il désigne l'âme. Mais laquelle ? Le terme est lui aussi à géométrie variable, de façon plus restrictive toutefois en raison de sa connotation plus essentiellement symbolique et métaphysique. Il n'empêche que, sauf par ignorance ou abus de langage, on ne saurait confondre l'âme de l'artiste et celle du croyant. Elles n'ont pas les mêmes aspirations fondamentales et ne s'abreuvent pas aux mêmes sources. La quête de la Beauté caractérise l'une, la quête de Dieu l'autre. Et de même qu'on ne peut confondre santé et sainteté, on ne peut pas mettre en équation santé et beauté. Ce genre de remarques semble aller de soi ; il convient pourtant de les faire en raison de la propension des thérapeutes psycho-spirituels à considérer comme similaires l'ivresse de l'esthète, l'ivresse du mystique et l'ivresse du drogué psychédélique.

Les précautions oratoires dont Olivier Chambon fait preuve par moments ne tromperont aucun lecteur attentif et un tant soit peu averti. Les modalisateurs destinés à atténuer ses affirmations les plus loufoques ou subversives s'effacent comme par enchantement à la lecture. Quand l'auteur écrit « semble », « peut-être », ou un tour hypothétique, le lecteur ne le perçoit guère. Il sait, il sent que ces ajouts sont là pour la forme, qu'il n'altère en rien le message de base. Un message qui va jusqu'à affirmer que les personnes souffrant de « dépressions existentielles » alors qu'elles sont « socialement très bien insérées » pourraient, « dans bien des cas », trouver, « grâce à une prise unique de psychédélique, soigneusement préparée et encadrée », « une réponse étonnante, profondément inspirante et régénératrice, redonnant une direction et un sens nouveau à leur vie », la réponse essentielle qui fait défaut à leur existence, la réponse au « qui suis-je ? ». (51)

d) La Psychiatrie Spirituelle et la « fonction sacerdotale » du thérapeute

Le lecteur a beau se pincer, il ne rêve pas. Tout à son ego et à son élan, le thérapeute transpersonnel et holistique devient prophète : les psychédéliques permettent d'atteindre « des niveaux de profondeur inaccessibles » aux « thérapies habituelles » et de ce fait donnent au soignant, qui se soigne ou s'est soigné en les prenant, « de mieux maîtriser les phénomènes contre-transférentiels dans des séances ultérieures avec ses patients », à l'instar de ces psychothérapeutes en formation qui, « dans les années 1950 », ont été conduits à expérimenter le LSD pour « vivre une expérience psychotique transitoire », « afin de mieux comprendre, et finalement de mieux soigner, les patients schizophrènes ». Il faut se pincer très très fort ou faire sienne l'assertion « absurde » et péremptoire de M. Smith, l'un des personnages de *La Cantatrice chauve* d'Eugène Ionesco pour adhérer : « Un médecin consciencieux doit mourir avec le malade s'ils ne peuvent pas guérir ensemble. Le commandant d'un bateau périt avec le bateau, dans les vagues. Il

ne lui survit pas. ». (52)

Ceci encore, qui vaut son pesant de fumée, mais ne surprendra plus le lecteur, surtout quand il connaît la principale source d'inspiration d'Olivier Chambon et sait pour quelle paroisse hallucinogène il prêche : « Une autre question importante est celle de la création de rituels d'initiation spécifique pour les jeunes gens, comme cela se fait dans les sociétés traditionnelles. Tous les sociologues reconnaissent que la jeunesse actuelle souffre d'un manque de repères. ». Pour pallier cette carence supposée, l'auteur émet l'idée d'élaborer « de nouveaux rituels d'initiation avec les PDL », « dans un cadre sécurisé » (53).

« Dans un cadre sécurisé » martèle l'auteur à diverses reprises. Lequel ? En découvrant tout ce qu'il rejette dans son ouvrage, et les rares expériences qu'il cite en exemple, avec l'envie manifeste de les voir modélisées, on comprend qu'il pense notamment à ce qui se fait à Takiwasi, sous la houlette de son ami, le « chaman » Jacques Mabit, où la prise de puissantes plantes purgatives dites médicinales précède « la prise d'ayahuasca dans un contexte chamanique adapté aux occidentaux, lors de séances nocturnes en groupe », en synergie avec « deux autres ingrédients thérapeutiques », « l'accompagnement psychothérapeutique et la vie en communauté » (54). Soit. Mais l'auteur oublie de préciser que la communauté en question subit aussi un enseignement psycho-spirituel syncrétique de la part de son encadrement, à commencer par celui de son responsable suprême qui, missionné par « les esprits gardiens de la forêt », affirme sans ambages : « « Au moyen de l'induction contrôlée d'états modifiés de conscience, l'initiateur crée les conditions d'une expérience directe du sacré, d'un traitement sans intermédiaire avec les puissances du "monde-autre" susceptible d'indiquer au sujet son destin » (55). Mieux ou pire, « lors d'expérience de modification de la conscience avec l'ayahuasca, il est possible de découvrir « l'animal qui nous habite » en le sentant physiquement en soi. Lors de ces vécus, le sujet ne perd pas sa conscience humaine mais se sent authentiquement l'animal qu'il est partiellement, avec les gestes, les réflexes, les postures, la psyché de cet animal » (56).

Diable ! Diable ! A quoi joue-t-on ? Le serpent à sornettes se sent pousser des ailes. Mais défense de rire car « le thérapeute ne peut être seulement médecin » ; il « se doit aussi d'être prêtre, intercesseur envers les puissances du "monde-autre" outragées par ce "monde-ci" », « de retrouver sa fonction sacerdotale afin d'être un passeur, celui que les Incas nommaient le chaka runa, "l'homme pont" ». « Sur la ligne de front », il faut des « passeurs » crédibles, et non des « tricheurs », des imposteurs, dont le monde est aujourd'hui rempli car « les thérapeutes modernes ont largement démissionné de leur vocation (= ce à quoi "ils sont voués") en refusant leur fonction sacerdotale, médiatrice. » (57) Bigre ! Gourou es-tu là ?

V. COMMUNAUTÉS PSYCHÉDÉLIQUES ET RISQUES SECTAIRES

a) Embrigadement et aliénation

Les communautés thérapeutiques et spirituelles que l'auteur désire promouvoir présentent toutes les caractéristiques de la structure sectaire, avec « embrigadement » et aliénation de l'individu sous l'effet conjugué de « maîtres-initiateurs », de guides « manipulant » les hallucinations particulières ou collectives, de l'Esprit de la Plante-enseignante, « qui parle, enseigne et travaille », du dérèglement de l'horloge biologique du client ou patient, de la « purification » continue de son corps et de son esprit par des « méthodes décapantes » (58) destinées à le « déconditionner des programmes inscrits depuis la petite enfance », de l'endoctrinement syncrétique et psycho-spirituel effectué à tous les stades de la prise en charge, avant comme pendant et après les stages, séances ou « séminaires » institués par des opérateurs œuvrant en réseau qui considèrent que « tout le monde a besoin d'une thérapie » (59). Tout le monde, oui, ne serait-ce que parce que, selon eux, toute naissance est un traumatisme qu'il convient de guérir, que nous sommes couverts de blessures dont nous n'avons pas nécessairement conscience et que le but de la vie est de « mourir guéris ».

b) Une fascination pathologique et pathogène

La fascination que le groupe d'appartenance et de référence du Dr Chambon éprouve pour les états modifiés

de conscience et davantage encore pour les expériences de mort imminente suscitent un vrai malaise quand on sait, documents à l'appui, quelles en sont les modalités et la finalité. Cette fascination est comparable à celle du serpent hypnotisant sa proie. Elle est tout à la fois pathologique et pathogène en vertu du principe bien arrêté que le thérapeute psychédélique est censé se soigner tout en soignant. Qui voudrait monter dans un autocar conduit par un chauffeur ivre mais de bonne volonté ne sachant rien du « voyage » à venir, hormis qu'il est incertain et « non dénué de dangers » ? Mais si échec ou catastrophe il y a, l'usager n'a qu'à s'en prendre qu'à lui-même. C'est qu'il a une « âme faible ». Curieux pour un « médicament de l'âme » présenté comme une sorte de panacée. Mais le « médecin psychédélique » n'est pas à un paradoxe près : le « médicament » en question s'adresse en priorité à ceux dont l'âme est forte, bien trempée... et trompée.

Les thérapeutes holistiques, transpersonnels et psycho-spirituels raffolent des métaphores et contes merveilleux. Espérons qu'ils feront preuve d'un peu d'humour en découvrant ma traduction symbolique du processus psycho-affectif et addictif qu'ils sont légion à déclencher pour mettre sous emprise leur client et en manipuler les effets transférentiels à volonté à l'aide de psychotechniques et de psychotropes, notamment quand ils recourent aux expériences de mort imminente. « Il fait beau. Le lac est tranquille. Un batelier vous invite à faire une promenade en barque « pour voir ce que vous allez voir ». Il vous promet de vivre un moment inoubliable. Vous ne savez pas nager, et vous avez un peu d'appréhension. Mais le guide est aimable. Vous vous laissez séduire, et prenez le large. Arrivé au beau milieu du plan d'eau, vous avez à peine le temps de contempler le rivage que, sans crier gare, l'homme vous pousse par-dessus bord. Vous vous débattez, en proie à la plus horrible des paniques. Vous vous noyez, vous allez mourir ; c'est atroce. Mais le batelier vous tend une main secourable, que vous vous empressez de saisir. Au moment où elle entreprend de vous hisser sur l'embarcation, voici qu'elle vous rejette violemment en arrière. Et vous vous enfoncez à nouveau dans l'eau, avalant à n'en plus finir le liquide bouillonnant qui vous tue. A la fin des fins, quand, à bout de forces physiques et morales, vous coulez pour de bon et commencez à perdre conscience, votre bourreau vous rattrape par le col et vous délivre. Vous reprenez vos esprits. Et là, loin, bien loin de le conspuer, vous vous jetez dans ses bras en le remerciant de vous avoir sauvé.» Ainsi se génère trop souvent la dépendance d'un client à l'endroit d'un thérapeute se pensant ou se disant investi d'une mission sacrée.

c) Le pouvoir « dérapeutique » des hallucinogènes

Pour Psychothérapie Vigilance, la fin ne saurait justifier tous les moyens. Les cadres sécurisés et contrôlés auxquels semble songer l'auteur pour les modéliser n'ont généralement fait leurs preuves que sur le papier, avec des évaluations dépourvues de véritable rigueur scientifique. Notre époque est encombrée d'effets d'annonce, dont Internet multiplie la portée. Une proposition chasse l'autre. N'en déplaise à l'auteur, celle de la médecine psychédélique n'est pas au point et, à bien des égards, confine au charlatanisme. Et ce n'est pas en récusant de façon dogmatique, arrogante et mensongère les constatations, témoignages, analyses et réflexions des associations et institutions qui connaissent « le pouvoir *dérapeutique* des hallucinogènes » qu'il fera avancer la science. L'enjeu est trop important pour emballer la machine et réintroduire au cœur de nos villes comme au fond de nos vallées le chaudron d'Astérix.

Psychothérapie Vigilance ne peut partager la thèse pseudo-moderne de l'auteur en raison de la part royale qu'elle réserve aux apprentis sorciers, aux bricoleurs du psychisme, aux falsificateurs de la conscience, aux doctrinaires psycho-spirituels qui, sous prétexte de sauver l'homme, font des « expériences » à haut risque en exploitant la crédulité, l'ignorance comme la souffrance ou demande d'aide de leur clientèle. En ne voyant pas, en ne voulant pas voir les trop nombreuses victimes de ce mode opératoire, le « médecin psychédélique » discrédite son discours. De même, quand, s'appliquant à escamoter une difficulté sans nul doute gênante pour lui, il feint d'ignorer ce que recouvre le terme de néochamanisme. Mais ceci est une autre histoire et fera l'objet d'un article spécifique.

VI. NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les Arènes, 2009.
2. P 99.
3. P 314

4. P 188 à 228.
5. 391.
6. Le recours déposé le 4 juillet 2005 au secrétariat du Conseil d'Etat par M. Claude Bauchet, Mme Ghislaine Bourgogne, Mme Christine Bourgogne, M. Jacques Mabit, Mme Christophe Vaillant et M. Jean-Paul Vacandare, qui représentaient les associations pour la « Liberté du Santo Daime » et « La Maison qui chante » (Takiwasi), demandant « d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté du ministre de la solidarité, de la santé et de la famille modifiant l'arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des plantes et substances classées comme stupéfiants, en tant qu'il classe les plantes « Psychotria viridis » et « Banisteriopsis ca api » parmi les substances stupéfiantes. » a été rejeté lors de la séance du 3 décembre 2007
7. L'expression est de la journaliste argentine Alicia Diana Castilla qui a été victime des agissements de ce mouvement et aspire à en délivrer sa fille. Lire à ce sujet son article traduit de l'espagnol « Sectes hallucinogènes au Brésil » : http://www.psyvig.com/default_page.php?menu=14&page=3
8. Jugement du 15 janvier 2004 rendu par la 16ème chambre/2 du TGI de Paris, n° d'affaire : 6828602936, page 13. 9. Jugement du 15 janvier 2004, page 7.
10. P 299
11. P 309
12. P 391
13. P 345, note 153.
14. Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, lors des débats devant la commission des affaires sociales du Sénat le 5 juin 2009.
15. Adoption de la loi «Hôpital, patients, santé et territoires» le 24 juin 2009.
- 16 Document de travail de l'I.F.E.A. (Institut Français d'Etudes Andines), Docteur MABIT, 1988.
17. Le 16 juillet 2009 le Conseil Constitutionnel a validé l'article 91 de la loi HPST adopté le 24 juin 2009. L'article est venu remplacer les deux derniers alinéas de l'article 52 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique pour parachever « l'encadrement du titre de psychologue » et «permettre de prendre les mesures garantissant le niveau et la qualité nécessaires de formation ».
18. Jeremy Narby, Le Serpent cosmique, l'ADN et les origines du savoir, 1995, Georg Editeur SA.
19. « L'hallucination par l'ayahuasca chez les guérisseurs de la haute-Amazone péruvienne » - Document de travail de l'I.F.E.A. (Institut Français d'Etudes Andines), Docteur MABIT, 1988.
20. La Psychotria viridis (ou chacruna), composante de la décoction, renferme de la diméthyle-tryptamine (D.M.T). La D.M.T est classée comme substance stupéfiante en France par arrêté du 22 février 1990.
21. Pages 46 à 49 du rapport 2005 de la MIVILUDES publié le 26 avril 2006. Analyse du film « L'Ayahuasca, le serpent et moi » par Jacques Trouslard : <http://dev.psyvig.com/index.php?menu=2&page=4>
22. in « Approches de la mort ou apprentissage de la vie » (document personnel).
23. *Primum non nocere deinde curare.*
24. « L'hallucination par l'ayahuasca chez les guérisseurs de la haute-Amazone péruvienne » - Document de travail de l'I.F.E.A. (Institut Français d'Etudes Andines), Docteur MABIT, 1988.
25. id.
26. «Le guérisseur accompagne toujours le patient dans son ivresse, la force de sa propre ivresse garantissant son pouvoir visionnaire et son efficacité thérapeutique.» id.
27. « La vision est donc manipulable et les procédés pour y parvenir sont déjà identifiés empiriquement. » «La « mareaciãn » peut être manipulée par le maestro au moyen de divers procédés techniques ou à travers ses propres visions. id. « Quel que soit le degré de préparation ou d'évolution du preneur d'ayahuasca, l'expérience est toujours imprévisible. Il est impossible d'anticiper la nature et la qualité de la session à venir. Autrement dit, chaque séance est une aventure. » (...) « L'expérience varie d'un sujet à l'autre au cours de la même séance et d'une séance à l'autre pour le même sujet. »
28. id
29. id.
30. id.
31. Page 202 ; note 158 de la page 346. Cette information donnée « en boucle », selon la technique du copier-coller, est démentie par les faits ; par exemple, n'en déplaie à l'auteur, celui-ci : <http://dev.psyvig.com/index.php?menu=2&page=6> En outre, plusieurs suicides consécutifs à des sessions psychédéliques, certaines dites «encadrées», ont été rapportés.
32. Page 220
33. Page 252
34. « Shamanisme amazonien et toxicomanie : initiation et contre initiation ».
35. id.
36. Faisons grâce à O. Chambon de ne pas citer correctement Psychothérapie Vigilance, dont la création officielle date de juillet 2001 (J.O). «Vigilance Psy» (sic) n'existe pas et n'a jamais existé.
37. Page 299 et 300
38. Pépin Gilbert et al. (2000). « Un nouvel hallucinogène en Europe : l'ayahuasca ou vin de l'esprit ». Journal de Médecine Légale Droit Médical, 43 : 666-675.
39. <http://dev.psyvig.com/index.php?menu=34&page=5>
40. <http://dev.psyvig.com/index.php?menu=34&page=6>
41. Dépêche AFP du 30 avril 2009.
42. Lettre en date du 8 février 2002.
43. Pages 46 à 49 du rapport 2005 de la MIVILUDES publié le 26 avril 2006
44. Le stupéfiant est un psychotrope illégal ou soumis à une réglementation stricte.
45. P 15.

46. P 250.
47. Avec l'aimable autorisation du Docteur James Ralph.
48. P. 266
49. Document de l'Association internationale de Psychiatrie spirituelle
50. Cf. note 48.
51. P. 317.
52. Editions Gallimard, 1954.
53. P 317.
54. P. 196.
55. « Shamanisme amazonien et toxicomanie : initiation et contre-initiation » Jacques Mabit.
56. « Archives et mémoires somatiques de l'âme », Jacques Mabit, 2002.
57. « Shamanisme amazonien et toxicomanie : initiation et contre-initiation » Jacques Mabit.
58. Programmation-neuro-linguistique, analyse transactionnelle, hypnose ericksonienne, rebirthing entre autres, de façon généralement associées.
59. Document personnel.

*** Article inédit mis en ligne sur le site de Psychothérapie Vigilance le 6 août 2009 à l'adresse URL :**

<http://dev.psyvig.com/index.php?menu=2&page=3>

Pour compléter l'information, il est possible de consulter la conférence "Voici venu le temps des dérapeutes : du serment d'Hippocrate au serpent cosmique" donnée le 16 novembre 2007 par Guy Rouquet:

<http://dev.psyvig.com/index.php?menu=9&page=1>